CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2011

ORDRE du JOUR

	ADMINISTRATION GENERALE
1-/	PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2011 - APPROBATION
2-/	APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
3-/	APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL
	Les points 2 et 3 ne font pas l'objet de délibérations en Conseil municipal
	SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT
4-/	HALTE-GARDERIE DES GARETS – ACCUEIL DES MERCREDIS - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL - CONVENTION
5-/	VICHY SPA HOTEL LES CELESTINS/SPORTING CLUB VICHY GOLF - CONVENTION DE PARTENARIAT
	PERSONNEL COMMUNAL
6-/	TABLEAU DES EFFECTIFS - AJUSTEMENT
7-/	REGIME INDEMNITAIRE - INDEMNITE DE PERFORMANCE ET DE FONCTIONS (I.P.F.) - GRADES DES INGENIEURS EN CHEF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE ET DE CLASSE NORMALE
8-/	MISES A DISPOSITION AUPRES DE CLUBS SPORTIFS - EDUCATEURS DES A.P.S.
	FINANCES
9-/	POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION 2011 - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

 \mathbf{ET}

SCOLAIRE - REGIE DE

RESTAURANT MUNICIPAL

ELARGISSEMENT DE L'OBJET

RECETTES

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - TARIF - MODIFICATION 11-/ SUBVENTIONS DIVERSES - ATTRIBUTION 12-/ 13-/ **SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 €- ATTRIBUTIONS** 14-/ **DECISION MODIFICATIVE N°2 - ANNEE 2011 OPERATIONS TECHNIQUES** 15-/ CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS - LABELLISATION SIMPLIFIEE 16-/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - ANNEE A/- ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF **B/- ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS** EFFICACITE ENERGETIQUE - PROTOCOLE D'ACCORD AVEC EDF - AVENANT 17-/ URBANISME / AMENAGEMENT 18-/ FISCALITE DE L'URBANISME - REFORME A/TAXE D'AMENAGEMENT - FIXATION DU TAUX B/TAXE D'AMENAGEMENT - DELIMITATION DE SECTEURS A TAUX **DIFFERENCIES** AFFAIRES GENERALES 19-/ SEMIV - PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL - REMUNERATION 20-/ DECLASSEMENT - DEMANDE DE DESAFFECTATION - IMMEUBLE 14, BOULEVARD **CARNOT - 03200 VICHY** 21-/ **VERBALISATION ELECTRONIQUE - MISE EN PLACE - CONVENTION AVEC L'ETAT** - SOLLICITATION DU FONDS D'AMORCAGE **QUESTIONS DIVERSES**



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N°4

OBJET:

HALTE-GARDERIE DES GARETS

> ACCUEIL DES MERCREDIS

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL

CONVENTION

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS,

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Considérant la volonté de la Ville de Vichy de répondre à la demande de certaines familles d'accueillir les enfants de 3 à 6 ans les mercredis pendant la période scolaire à la halte-garderie des Garets,

Considérant que

Propose au Conseil municipal:

- de conclure avec Vichy Val d'Allier la convention de mise à disposition de locaux et de personnel ci-annexée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE VICHY

VILLE DE VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N° 5

OBJET:

VICHY SPA HOTEL LES CELESTINS/SPORTING CLUB VICHY GOLF

CONVENTION DE PARTENARIAT

SIGNATURE

DIRECTION DES SPORTS Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée

le:

M. le Maire,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu le souhait de la Ville de Vichy d'étendre le service de la navette fluviale « La Mouette2 » au plus grand nombre (vichyssois et touristes) en élargissant les horaires,

Vu la demande conjointe du Vichy Spa Hôtel Les Célestins et du Sporting Club de Vichy d'un partenariat avec la ville de Vichy afin d'élargir les plages horaires du bateau «La Mouette 2 » ; le matin et l'après-midi, dans le but de faciliter le transport de touristes pratiquant le golf à Vichy pendant la période estivale,

DEPARTEMENT DE L'ALLIER COMMUNE DE VICHY



Séance du 30 septembre 2011

Considérant que cette activité contribuera à l'animation de la Ville, à la découverte de son patrimoine local et à son attractivité,

Considérant que la ville de Vichy assurera pour le compte du Vichy Spa Hôtel Les Célestins le transport des passagers dans le cadre du service du Bac « La Mouette 2 » et en particulier entre les embarcadères de la Rotonde et de la Marina,

Considérant que la convention est consentie moyennant le paiement d'une somme globale de 3 000 € TTC répartie entre le Vichy Spa Hôtel Les Célestins (1 500 € TTC) et le Sporting Club Vichy Golf (1 500 € TTC).

Propose au Conseil municipal :

- de signer une convention aux termes de laquelle la ville de Vichy s'engage à mettre en œuvre ce partenariat au bénéfice du Vichy Spa Hôtel Les Célestins et du Sporting Club Vichy Golf,
 - d'autoriser M. le Maire à signer cette convention,
- de percevoir la participation financière du Vichy Spa Hôtel Les Célestins et du Sporting Club Vichy Golf.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- autorise M. le Maire à signer la convention ci jointe,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011. Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N°6

OBJET:

TABLEAU DES EMPLOIS

AJUSTEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Séance du 30 septembre 2011

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau des effectifs approuvé par délibération n°8 en Conseil municipal le 22 avril 2011 et modifié par délibération n°6 en Conseil municipal le 04 juillet 2011,

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des emplois en tenant compte, des besoins de la collectivité,

Propose au Conseil municipal:

- de modifier, le tableau des emplois permanents de la Ville de Vichy comme suit, avec effet au $1^{\rm er}$ octobre 2011 :

	Tableau des emplois au 04/07/11	Tableau des emplois au 01/10/11
Filière administrative		
Attaché principal	03	04
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	14	13
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	43	45
Filière technique		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	05	06
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	107	111
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	01	00
Filière de police municipale		
Chef de police municipale	01	00
Filière médico sociale secteur social		
Agent spé. écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	12	11
Agent spé. de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	24	25
Filière culturelle secteur enseignement artistique		
Assistant spé. d'enseignement artistique 15/20 ^{ème}	00	01
Assistant spé. d'enseignement artistique 4/20 ^{ème}	01	00



Séance du 30 septembre 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011. Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

 $N^{\circ}7$

OBJET:

REGIME INDEMNITAIRE

INDEMNITE DE PERFORMANCE ET DE FONCTIONS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, article 20 notamment;



Séance du 30 Septembre 2011

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

Vu le décret n°2010-1705 du 30 décembre 2010 relatif à l'indemnité de performance et de fonctions allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2010 fixant les montants annuels de référence de l'indemnité de performance et de fonctions allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

Vu l'arrêté du 16 février 2011 fixant les échéances de mise en œuvre de l'indemnité de performance et de fonctions

 ${\bf Vu}$ la délibération du Conseil municipal n° 3 du 29 septembre 2006 refondant le régime indemnitaire ;

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à chaque grade des agents de la Ville de Vichy;

Considérant que le régime indemnitaire ainsi fixé ne saurait être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes ;

Considérant que l'indemnité de performance et de fonctions est exclusive de toute autre indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 29 septembre 2011 ;



Séance du 30 septembre 2011

Propose au Conseil municipal:

- de remplacer les primes actuellement attribuées aux agents des grades d'ingénieur en chef de classe normale et d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle, ainsi qu'il suit :
- d'appliquer à ces plafonds, considérés alors comme montants de référence, un coefficient multiplicateur

GRADE	PART FONCTIONS	PART PERFORMANCE	Plafond global
GRADE	Montant de référence annuel	Montant de référence annuel	annuel
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	4 600 €	4 600 €	55 200 €
Ingénieur en chef de classe normale	4 150 €	4 150 €	49 800 €
	Coefficient de modulation individuelle entre 1 et 6	Coefficient de modulation individuelle entre 0 et 6	
COEFFICIENT	(de 0 à 3 si l'agent est logé par nécessité absolue de service) Réexamen lors de l'évolution du poste occupé ou d'un changement de poste	Réexamen annuel au vu des résultats de la procédure d'évaluation individuelle et de la manière de servir	

- de permettre le calcul et le versement mensuel des attributions individuelles modulées selon les critères suivants :

Part fonctions

- Fait fonction de directeur de service participant au Comité de direction et aux réunions de cabinet
- Fait fonction de chef de service
- Fait fonction d'adjoint à un chef de service ou exerce une expertise.



Séance du 30 Septembre 2011

Part résultats

- Contribution à l'élaboration et à la mise en forme de la politique de gestion de la Ville
- Implication dans la gestion du service et prise de responsabilité
- Participation aux objectifs généraux de gestion de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la mise en place de l'indemnité de performance et de fonctions selon les modalités définies ci-dessus,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011. Les membres présents ont signé au registre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

 $N^{\circ}8$

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M.

OBJET:

DIRECTION DES SPORTS

EDUCATEURS DES APS AUPRES DES CLUBS SPORTIFS

MISE A DISPOSITION

RENOUVELLEMENTS

DIRECTION DES RESSOURCES **HUMAINES**

Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN,

Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture Publiée ou notifiée le:

M. le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE VICHY



Séance du 30 septembre 2011

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 61 à 63 notamment,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Considérant la nécessité de mettre à disposition des clubs sportifs suivants, des éducateurs pour assurer notamment l'entraînement certains soirs de la semaine :

Société d'Escrime de Vichy; Canoë Kayak club Val d'Allier; Fleurs de France Gymnastique; Vichy Gym; Racing Club Vichy Athlétisme; Vichy Val d'Allier Natation; Cusset Vichy Escalade; Racing Club Vichy Rugby.

Considérant que les conditions de mise à disposition sont précisées par convention entre la Ville de Vichy et les clubs sportifs,

Considérant les avis de la Commission administrative paritaire et du Comité technique paritaire,

Propose au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions, dont le modèle se trouve en annexe, réglant les modalités pratiques de la mise à disposition d'éducateurs sportifs de la Ville de Vichy auprès des clubs sportifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

<u>N°9</u>

OBJET:

POLITIQUE DE LA VILLE

PROGRAMMATION 2011

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

DIRECTION DES FINANCES Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Séance du 30 septembre 2011



 ${\bf Vu}$ la loi du 1 er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu la loi de programmation du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale,

Vu les circulaires du 24 mai et du 15 septembre 2006 sur les objectifs généraux et l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale.

Vu la délibération n°3 du Conseil municipal du 22 décembre 2006 adoptant le Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération de Vichy d'une durée de 3 ans (2007-2009) reconductible une fois, lequel a été signé avec l'Etat, le Département, et les communes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier en date du 19 juillet 2007, et prolongé en 2010,

Vu l'avenant n°2 au Contrat urbain de cohésion sociale 2007/2009-10 de l'agglomération de Vichy, le prolongeant d'une année jusqu'au 31 décembre 2011, avec possibilité de reconduction tacite jusqu'au 31 décembre 2014,

Vu la demande formulée par la Ville de Vichy au titre de l'année 2011,

Vu la décision d'octroi du comité local de pilotage « Politique de la Ville »,

Vu la lettre de M. le Préfet de l'Allier informant M. le Maire de Vichy du montant des subventions définitivement accordées par l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances), et lui demandant d'approuver par délibération du Conseil municipal le plan de financement définitif de la programmation 2011,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement définitif de l'action retenue pour l'année 2011 dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale comme suit :

DEPARTEMENT DE L'ALLIER COMMUNE DE VICHY



Séance du 30 septembre 2011

Intitulé de l'action : « Contrat local d'accompagnement scolaire »

Coût total:	40 492 €
ACSE:	2 000 €
CAF:	15 348 €
MSA:	472 €
Part Ville de Vichy	22 672 €

- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 74718 des fonctionnalités concernées du Budget principal de la Ville de Vichy,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques

MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène

ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile

COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane

VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle

RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à

Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-

M. Claude MALHURET, Maire.

N°10

OBJET:

RESTAURANT MUNICIPAL ET SCOLAIRE

REGIE DE RECETTES

ELARGISSEMENT DE L'OBJET

> DIRECTION DES FINANCES

Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire

(jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Municipaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°33 du 16 novembre 1979 portant création de la régie de recettes du restaurant municipal et scolaire,

Vu l'arrêté du Maire n°5507 du 31 janvier 1991 autorisant le maximum de l'encaisse à 40 000 francs au lieu de 25 000 francs,



Séance du 30 septembre 2011

Vu la délibération n°9 du 29 octobre 1991, portant extension de la régie de recettes du restaurant municipal et scolaire à l'encaissement des droits de garderies réglés par les familles domiciliées en dehors de Vichy,

Vu la délibération n°11B du 31 mars 1995 approuvant la mise à disposition auprès du régisseur du restaurant municipal d'un fonds de caisse d'un montant maximum de 300 francs,

Vu la délibération n°5B du 4 septembre 1998 approuvant l'extension de la régie de recettes instituée au restaurant municipal à l'encaissement des droits de garderies des mercredis et petites vacances scolaires.

Vu la délibération n°12 du 4 juillet 2011 décidant la mise en place d'un tarif pour les accueils périscolaires pour l'année scolaire 2011/2012,

Considérant que l'encaissement des ventes de bons pour l'accueil périscolaire réglés par les familles aura lieu auprès de la régie de recettes du restaurant municipal et scolaire.

Propose au Conseil municipal :

- d'élargir l'objet de la régie de recettes du restaurant municipal et scolaire à l'encaissement des ventes de bons pour l'accueil périscolaire.
- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 fonctionnalité 255 du Budget principal de la Ville de Vichy.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N°11

OBJET:

TAXE SUR LA
CONSOMMATION
FINALE
D'ELECTRICITE

TARIF

MODIFICATION

DIRECTION DES FINANCES Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Séance du 30 septembre 2011



Vu la délibération n°9 du 30 novembre 1990 portant le taux de la taxe communale sur l'électricité à 6%,

Vu la directive n°2003/96/CE du conseil du 27 octobre 2003, restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, qui a imposé la création d'une nouvelle taxation de l'électricité, qui doit reposer sur des quantités physiques (mégawattheure) et non plus sur les montant facturés,

Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) instituant un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, et créant notamment à compter du 1^{er} janvier 2011 une taxe locale sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité,

Vu que depuis le 1^{er} janvier 2011 le tarif de la taxe sur l'électricité dépend du type de taxe, du coefficient multiplicateur (c) choisi par la commune, de la puissance maximale souscrite (Ps) et du type d'usage (professionnel et non professionnel)

	TARIFS		
	Consommations	Consommations	
	Professionnelles	Non Professionnelles	
$Ps \le 36kVA$	0,75 x c €/MWh		
$36kVA < Ps \le 250kVA$	0,25 x c €/MWh	0,75 x c	
Ps > 250kVA	0,5€ / MWh		

c = coefficient multiplicateur Ps = Puissance maximale souscrite €/MWh = euro par mégawattheure

Vu qu'afin d'assurer la transition immédiate au 1^{er} janvier 2011, le taux en valeur décimale constaté au 31 décembre 2010 (soit 6%) a été automatiquement converti pour l'année 2011 en coefficient multiplicateur (c) applicable au tarif de référence de 0.25€ et 0.75€ par MWh (soit c = 6),

Considérant que suite à l'instauration du nouveau régime de taxation, une diminution des recettes a été constatée en même temps qu'un élargissement de l'assiette de la taxation de la ville, étendue désormais à la consommation d'électricité pour l'éclairage public qui n'est plus exonérée,



Séance du 30 septembre 2011

Considérant que le taux de la taxe communale sur l'électricité n'a pas évolué depuis 1991 alors même qu'il a connu dans de nombreuses autres communes du département une mise à jour périodique afin d'en garantir le produit,

Propose au Conseil municipal :

- d'augmenter le coefficient multiplicateur (c) de 6 à 8 à compter du 1^{er} janvier 2012.
- d'actualiser ce coefficient, à compter de 2013 et les années suivantes, en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac dans la limite supérieure du coefficient multiplicateur autorisé.
- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7351 fonctionnalité 01 du Budget principal de la Ville de Vichy,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N°12

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET:

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COLIBSOL, Stivia LALLIER, Franch, DICHAMPS, Stéphane

SUBVENTIONS DIVERSES

COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers

ATTRIBUTION

Municipaux.

DIRECTION DES FINANCES ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

 \boldsymbol{Vu} la loi n°200-321 du 12 avril 2000 et notamment son article10.

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi susvisée et prévoyant la transparence financière des aides octroyées par les personnes physiques,

DEPARTEMENT DE L'ALLIER COMMUNE DE VICHY



Séance du 30 septembre 2011

Vu la circulaire du 18 janvier 2010, relative aux relations entre les pouvoirs publics et associations,

Propose au Conseil municipal:

- d'allouer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes : voir notice explicative.
- d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

1. GROUPE FOLKLORIQUE BOURBONNAIS V ET SES SOURCES	
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalit	té 33.
2. CLUB AVIRON VICHY 6	000€
3. CLUB DE PLONGEE DE VICHY	600€
4. LES FLEURS DE FRANCE 4	000€
5. VICHY GYM 4	000€
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalit	té 40.
6. SIGNAL D'ALARME22	000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité du point 1 au point 5 et par 25 voix pour et 8 contre pour le point 6, M. le Maire ne participe pas au débat ni au vote concernant ce dernier point :

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 524.

- adopte ces propositions,
- donne mandat à M. le Maire ou ses adjoints délégués pour la signature de la convention à intervenir avec l'association ou l'organisme concerné,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

NOTICE EXPLICATIVE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

FONCT.	N° affect.	NOMS DES ORGANISMES	MONTANT INSCRIT AU BUDGET
33		SOCIETES CULTURELLES	245,00
	3588	BRIDGE CLUB VICHY	245,00
40		SOCIETES SPORTIVES	460,00
	3540	BILLARD CLUB DE VICHY	305,00
	3580	ECOLE VICHYSSOISE DE KARATE	155,00
524		OEUVRES A CARACTERE SOCIAL	385,00
	7262	FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET DES HANDICAPES	385,00
			1 090,00

NOTICE EXPLICATIVE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- 1. GROUPE FOLKLORIQUE BOURBONNAIS VICHY ET SES SOURCES : 3 000 €, pour le 4^{ème} Festival des Arts et Traditions Populaires des Provinces Françaises.
- 2. CLUB AVIRON VICHY: 6 000 € pour le coût de mise à disposition du Palais du Lac à l'occasion du Championnat de France d'aviron Cadet Juniors, du 2 au 4 juillet 2011.
- 3. CLUB DE PLONGEE DE VICHY: 600 €, dans le cadre de l'organisation de la Conférence Débat avec Guillaume NERY, champion du Monde d'Apnée, le 2 décembre prochain au Centre Omnisports de Vichy.
- 4. LES FLEURS DE FRANCE : 4 000 € pour la préparation et l'organisation du Championnat de Ligue de Gymnastique FSCF au printemps 2012.
- 5. VICHY GYM : 4 000 €, pour l'organisation du Championnat individuel GAM GAF le 21 et 22 janvier 2012, du Championnat par équipes GAM GAF le 28 et 29 janvier 2012 et des circuits éducatifs jeunes le 5 février 2012.
- 6. SIGNAL D'ALARME : 22 000 € pour le fonctionnement général de l'association, qui a pour objet de « défendre les intérêts des usagers des transports à destination et en provenance de l'Auvergne et des territoires voisins et de mener toutes les actions nécessaires à la réalisation de cet objectif».



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N°13

OBJET:

SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 €

ATTRIBUTIONS

DIRECTION DES FINANCES Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

 \mathbf{Vu} la loi n°200-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10,



Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi susvisée et prévoyant la transparence financière des aides octroyées par les personnes physiques,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010, relative aux relations entre les pouvoirs publics et associations,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention d'attribution de subvention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention d'un montant supérieur à vingt trois mille euros (23.000 €),

Propose au Conseil municipal:

- de conclure avec le RACING CLUB VICHY FOOTBALL une convention d'attribution de subvention avec contrat d'objectifs pour le redressement de la situation financière du club.
- d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer, la convention d'attribution de subvention ci-jointe annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire ou ses adjoints délégués pour la signature de la convention à intervenir avec l'association ou l'organisme concerné,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 Septembre 2011

N°14

OBJET:

COMPTABILITE COMMUNALE

DECISION
MODIFICATIVE N°2
ANNEE 2011

DIRECTION DES FINANCES Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°13 du 22 Avril 2011 relative au Budget primitif 2011,



Séance du 30 Septembre 2011

Considérant la nécessité de prévoir les crédits en dépenses et en recettes destinés à assurer l'équilibre des opérations comptables de l'exercice 2011,

Propose au Conseil municipal:

- d'approuver la décision modificative telle qu'elle figure sur la liste annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 Septembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N°15

OBJET:

CHARTE
D'ENTRETIEN DES
ESPACES PUBLICS

ADOPTION

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les actions mises en place par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles, expert en Auvergne sur le thème de l'eau et des pesticides,

DEPARTEMENT DE L'ALLIER COMMUNE DE VICHY



Séance du 30 Septembre 2011:

Vu la décision du Groupe Régional d'Action contre la Pollution des eaux par les Produits phytosanitaires (PHYT'EAUVERGNE) de mettre en place une charte Auvergne d'entretien des espaces publics (ci-annexée) avec 3 niveaux d'engagement :

niveau 1 : traiter mieuxniveau 2 : traiter moins

- niveau 3 : ne plus traiter chimiquement

Vu la proposition de PHYT'EAUVERGNE faite à la Ville de Vichy, commune de référence en Auvergne dans la mise en œuvre de certaines méthodes alternatives au désherbage, d'accéder de façon simplifiée au niveau 1 de ladite charte,

Considérant que l'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines,

Propose au Conseil municipal:

- d'accepter les termes du niveau 1 de cette charte,
- de participer financièrement à cette action pour un montant de 240 €sur un coût total de 700 € le complément étant financé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil général de l'Allier et le Conseil régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011. Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N° 16

OBJET:

RAPPORTS
ANNUELS SUR LE
PRIX ET LA
QUALITE DU
SERVICE PUBLIC

ANNEE 2010
A/ASSAINISSEMENT
ET
ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES

TECHNIQUES

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le : Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEPARTEMENT DE L'ALLIER COMMUNE DE VICHY



Séance du 30 septembre 2011

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu les délibérations n°10 et 11 du 30 juin 2011 par lesquelles le Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier a approuvé les rapports annuels 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'assainissement non collectif.

Considérant l'obligation introduite par la loi, de présentation au Conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, dont la compétence est assurée par une structure intercommunale,

Présente au Conseil municipal les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte du contenu de ces rapports qui seront mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la présente séance,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011. Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N° 16

OBJET:

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

ANNEE 2010

B/ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales particulièrement son article L5211-39,

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE VICHY



Séance du 30 septembre 2011

Vu la délibération n° 13 du 30 juin 2011 par laquelle le Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers pour l'année 2010,

Considérant l'obligation, introduite par la loi, de présentation au Conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence est assurée par une structure intercommunale,

Présente au Conseil municipal

- le rapport transmis par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte du contenu de ce rapport qui sera mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la présente séance,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 Septembre 2011. Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N°17

OBJET:

EFFICACITE
ENERGETIQUE
PROTOCOLE
D'ACCORD AVEC EDF
AVENANT N°1
AUTORISATION DE
SIGNATURE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Vu la loi POPE n°2005-781 du 13 juillet 2005, loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique et instaurant un dispositif innovant de certificats d'économies d'énergie (CEE),

Vu le protocole conclu avec EDF fin 2009 actant un partenariat pour la réalisation d'actions de Maîtrise de la Demande en énergie sur le patrimoine de la Ville de Vichy, dispositions appliquées jusque-là sur les travaux d'éclairage public,

Considérant l'intérêt d'amender et de préciser certaines dispositions de ce protocole pour son application au patrimoine bâti, d'en porter la date d'échéance au 31 décembre 2013 pour couvrir la deuxième période d'actions définie par le Grenelle de l'environnement et d'y joindre les modalités de fonctionnement du Comité de Pilotage ainsi que les conditions de participations financières d'EDF en valorisation des CEE obtenus sur les dossiers de la Ville de Vichy,

Considérant le projet d'avenant et son annexe ci-joints,

Propose au Conseil municipal :

- de prolonger le protocole initial jusqu'au 31 décembre 2013,
- d'adopter l'avenant n°1 au protocole d'accord proposé par EDF en faveur de l'efficacité énergétique pour permettre à la Ville de Vichy de valoriser, par le principe des CEE, ses actions dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie sur l'ensemble de son patrimoine,
- d'autoriser M. le Maire à signer le présent avenant et les conventions d'application qui s'ensuivront.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N°18

OBJET:

FISCALITE DE L'URBANISME REFORME

A/ TAXE D'AMENAGEMENT FIXATION DU TAUX

> DIRECTION DE L'URBANISME

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,



Considérant que la Loi de finances rectificative pour 2010 a réformé la fiscalité de l'aménagement et fixe au 1^{er} mars 2012 l'entrée en vigueur d'un nouveau système de financement des équipements publics de la commune. Ce dispositif créé une taxe d'aménagement unique remplaçant la taxe locale d'équipement. Cette taxe remplacera également, au 1^{er} janvier 2015, les participations, et notamment la participation pour non création de places de stationnement.

Considérant, que la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %, mais que le Conseil municipal peut fixer librement un autre taux ainsi qu'un certain nombre d'exonérations,

Considérant, le taux moyen actuel de la taxe locale d'équipement (T.L.E.) qui est à Vichy de 3,20 %, et l'impact du nouveau mode de calcul qui d'une part fait disparaître les différentes catégories de construction et d'autre part modifie considérablement le calcul de la surface taxée,

Propose au Conseil municipal :

- De fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire communal de Vichy,
- d'exonérer pour 40 % de leur surface taxable les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-12 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des P.L.A.I. – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du P.T.Z. +)



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions, pour une durée d'un an reconductible,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision, avec sa transmission notamment au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

A Vichy, le 30 septembre 2011. Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N°18

OBJET:

FISCALITE DE L'URBANISME

REFORME

B/ DELIMITATION DE SECTEURS A TAUX DIFFERENCIES

> DIRECTION DE L'URBANISME

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 331-14,



Séance du 30 septembre 2011

Vu la délibération du 30 septembre 2011, fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal de Vichy,

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %, selon les aménagements à réaliser, par secteur de leur territoire,

Considérant que le taux actuel de la taxe locale d'équipement est de 4 % pour les commerces et qu'il reflète le surcroît d'équipements publics généré par les opérations commerciales importantes,

Propose au Conseil municipal :

- d'instituer un taux de 5 %, sur trois secteurs à très forte dominante commerciale, dénommés « Les Ailes », « Poincaré » et « les Bartins », définis par les plans annexés,
- de reporter la délimitation de ces secteurs dans les annexes du P.L.U., à titre d'information.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions, valables pour une durée d'un an reconductible,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011. Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 septembre 2011

N°19

OBJET:

SEMIV

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

REMUNERATION

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1524-5 et suivants, qui disposent que les représentants des collectivités au sein des SEM peuvent recevoir une rémunération ou des avantages sous réserve d'y être autorisés par délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité,



Vu le Code de commerce, notamment ses articles L. 225-47, L. 225-51, L. 225-53 et L. 225-56,

Vu les statuts de la Société d'Economie Mixte Immobilière de Vichy (SEMIV),

Vu la délibération n°6/E du 28 mars 2008 portant désignation des délégués de la ville de Vichy auprès de la SEMIV,

Considérant que les fonctions de Président directeur général de la SEMIV nécessitent un investissement en temps et une prise de responsabilités qui justifient l'attribution d'une rémunération,

Propose au Conseil municipal:

- d'autoriser la perception, par M. Frédéric Aguiléra, Président Directeur Général de la SEMIV, d'une rémunération à fixer par le conseil d'administration de la SEMIV conformément à l'article 24 de ses statuts,
- de fixer le montant maximum mensuel de cette rémunération à mille quatre cents euros nets (1 400 €nets),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour et 8 contre, M. Frédéric Aguilera, Adjoint au maire, ne participe pas au débat ni au vote :

- approuve cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 Septembre 2011

N°20

OBJET:

DECLASSEMENT

DEMANDE DE DESAFFECTATION

IMMEUBLE 14 BOULEVARD CARNOT 03200 VICHY

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Considérant l'intérêt de déclasser l'immeuble sis 14 boulevard Carnot et son assiette foncière délimitée sur le plan ciannexé figurant au cadastre parcelle AV 143 pour l'inclure dans le domaine privé de la Commune de VICHY en vue de son aliénation,

Considérant que l'immeuble bâti susvisé ne fait plus l'objet d'une affectation à un service public ou à l'usage direct du public,

Considérant que la partie non bâtie concernée figurant au plan ci-annexé appartient à une parcelle affectée au service public de l'enseignement (collège des Célestins notamment),

Propose au Conseil municipal:

- de déclasser du domaine public communal le bien bâti susvisé, en vue de son aliénation,
- de solliciter auprès du Conseil général de l'Allier et de M. le Préfet de l'Allier la désaffection de la partie de parcelle non bâtie identifiée sur le plan ci-annexé, en vue de son déclassement et de son aliénation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 30 septembre 2011. Les membres présents ont signé au registre.





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

N° 21

Séance du 30 Septembre 2011

OBJET:

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

VERBALISATION ELECTRONIQUE

MISE EN PLACE

-

CONVENTION AVEC L'ETAT

SOLLICITATION DU FONDS D'AMORCAGE

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES PRESENTS: Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (jusqu'à la question n°13 inclus), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Fréderic AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION: Claire GRELET à Gabriel MAQUI N, Marie-Christine STEYER à Charlotte BENOIT (à partir de la question n°14), Christiane THOMAS-RIBAL à Jean-Jacques MARMOL, Adjoints au Maire, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n^2), William ATHLAN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE: Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture le : Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212.1, L.2212.2, L.2213.1 et L.2213.2,

 \mathbf{Vu} le Code de la route et notamment les articles R.411-8, R.415-7 et R 415-10 ;

Vu l'arrêté municipal n°84-80 du 16 octobre 1984 portant règlement général de Police de Vichy ;



Considérant la lettre de M. le Préfet du 14 avril 2011 informant de la généralisation de la mise en place du procès-verbal électronique sur la région Auvergne,

Considérant que la ville souhaite bénéficier du « Fonds d'amorçage » créé par la loi de finance rectificative 2010 (participation financière de l'Etat à hauteur de 50 % de la dépense dans la limite de 500,00 €par appareil de verbalisation)

Propose au Conseil municipal:

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec M. le Préfet relative à mise en œuvre de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Vichy concernant le stationnement payant et la Police municipale,
- de procéder à l'acquisition du matériel nécessaire (24 terminaux électroniques) agréé par l'Agence Nationale du Traitement Automatisé (ANTAI) des infractions générées par les collectivités territoriales,
- d'inscrire sur le budget principal d'investissement la somme de 30 000 €nécessaire à l'acquisition du matériel,
- de demander l'attribution du bénéfice du « Fonds d'amorçage » qui viendra en déduction du crédit nécessaire à l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Adopte ces propositions
- Charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

••••••

A Vichy, le 30 septembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.